<u>Titre</u> : L'imam Khomeini (paix à son âme), la jurisprudence et la morale ou l'éthique.

<u>Auteur</u> : Ali Zadeh Isa,

<u>Professeur</u> : Sayyd Mohammad Musavi,

<u>Année</u> : 1382 (2003-2004)

<u>Sommaire</u> :

Le présent mémoire intitulé « l'étude et l'analyse de la relation entre la jurisprudence et l'éthique ou la morale en s'appuyant sur la vision de l'imam Khomeini » a été subdivisé en cinq sections. La méthode de recherche utilisée dans cette recherche est la méthode bibliothèque descriptive et traite des sujets tels que : la philosophie de la jurisprudence, la relation entre la morale et la jurisprudence, la nature de la jurisprudence, l'impact de la morale sur la jurisprudence et les approches positives et négatives par rapport à la jurisprudence et la morale. Analyser la relation entre la jurisprudence et d'autres sciences y compris l'éthique ou la morale, produit d'importants résultats dans le domaine de la jurisprudence, de l'ijtihad (effort de réflexion que les savants musulmans entreprennent pour interpréter les textes fondateurs de l'islam et en déduire le droit musulman ou pour informer le musulman de la nature d'une action [licite, illicite, réprouvée…]) et de l'imitation ou du suivisme. Car la synchronisation de la jurisprudence avec le

temps et l'espace exige un changement d'attitude envers l'ijtihad et le suivisme. De notre point de vue, la morale religieuse est à bien des égards le type de morale le plus profond et le plus efficace, bien que toute pensée morale ne doit pas nécessairement se nourrir de la théologie et de la parole ou de l'apologétique religieuse. La jurisprudence est l'une des sciences islamiques les plus profondes et les plus vastes, car c'est à elle que revient la responsabilité de donner la sentence des actions et de tous les mouvements individuels et sociaux des êtres humains.

Après l'étude de l'approche positive et négative concernant la relation entre la jurisprudence et l'éthique ainsi que la détermination des contours de ces deux sciences dans les domaines de la méthode, du sujet et de la nature des propositions (ce que, bien sûr, les juristes et les spécialistes de l'éthique islamique négligent), il semble qu'il faut dans l'ensemble dire : « accomplir et pratiquer les enseignements de la jurisprudence sans tenir compte de l'esprit de la charia (la morale ou l'éthique), ne nous conduira pas à la société morale et transcendante. » Car la jurisprudence comporte de nombreuses zones d'ombre. L'imam Khomeini (paix à son âme), bien qu'ayant accepté que la jurisprudence soit terrestre et apparente comme Ghazali, cependant contrairement à Ghazali, il n'a pas limité le voyage ou la croissance spirituelle à l'observation de l'intérieur. Il estime que les pratiques et les mœurs externes

doivent aussi être respectées et observées comme la jurisprudence l’a expliquée et indiquée.